



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada

CRI

Centre d'innovation en matière de réglementation

*Outils d'innovation en matière
de réglementation*



Objectifs de ce webinaire



À la fin de ce webinaire, les participants en sauront plus sur les outils d'innovation en matière de réglementation et sur la manière dont le CIR peut les aider à utiliser ces outils.

Plus précisément, le webinaire abordera les sujets suivants :

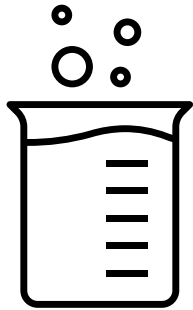
- Expérimentation réglementaire
- Bacs à sable réglementaires
- Collaboration sur l'innovation en matière de réglementation

Pourquoi les organismes de réglementation devraient-ils penser à l'innovation?



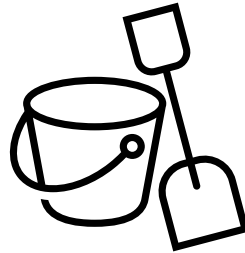
- **Les organismes de réglementation sont confrontés à divers défis** y compris des systèmes sur papier, des règlements rigides et obsolètes, des processus complexes ou peu clairs qui entraînent un fardeau réglementaire, des obstacles au commerce et la perte de confiance des Canadiens dans les institutions publiques. **L'adoption de solutions innovantes peut aider à améliorer la situation.**
- L'innovation dans l'industrie peut à la fois aider à **améliorer la vie des Canadiens et soutenir une économie canadienne forte**. Cependant, les entreprises sont souvent confrontées à des obstacles ou incertitudes réglementaires, ce qui empêche ou retarde la mise sur le marché de produits et services innovants.

Quels outils d'innovation en matière de réglementation sont à la disposition des organismes de réglementation?



Expérimentation

pour découvrir ce qui fonctionne et éclairer la mise en œuvre de l'innovation



Bacs à sable

Pour savoir s'il faut réglementer les innovations sur le marché, ainsi que le moment où le faire et la façon de le faire afin de soutenir l'innovation sur le marché



Collaboration

Échanger des renseignements sur l'apprentissage de l'innovation en matière de réglementation et les meilleures pratiques à cet égard

Qu'est-ce qu'une expérimentation réglementaire?

Une expérience réglementaire consiste à **mettre à l'essai** un **nouveau** produit, service, approche ou processus conçu pour produire des **données probantes** ou des **renseignements** qui peuvent **éclairer la conception** ou **l'administration d'un régime réglementaire**.



Essai ou test - où quelque chose est essayé dans des conditions limitées dans le temps, avec un début et une fin clairs



Le produit, le service, l'approche ou le processus qui est essayé a un **nouvel** angle

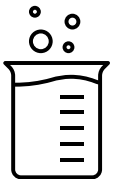


L'objectif principal est de générer des preuves ou des informations – pour **apprendre quelque chose**



Le but de chercher à apprendre est **d'éclairer la conception** ou **l'administration d'un régime réglementaire**

L'expérimentation réglementaire est un outil qui peut aider les organismes de réglementation à découvrir ce qui fonctionne et à déterminer s'il faut mettre en œuvre une innovation réglementaire et de quelle façon le faire.



Exemple d'expérience réglementaire (Conseil canadien des normes [CCN])

Accréditation standard en matière d'intelligence artificielle (IA) – Projet pilote

L'expérience :

- Le CCN met à l'essai un prototype de cadre d'accréditation pour une prochaine norme d'IA avec un organisme de certification et une entreprise d'IA.

Objectifs d'apprentissage :

- Le test permettra au CCN de cerner les problèmes liés à ses directives et processus propres à l'accréditation à la norme d'IA.
- Le niveau de risque des produits d'IA de l'entreprise sera mesuré avant et après la certification afin d'obtenir de l'information sur l'incidence possible de la norme sur le niveau de risque des produits d'IA.

Comment les apprentissages seront utilisés :

- Éclairer l'élaboration du système d'accréditation.
- Déterminer si les organismes de réglementation peuvent utiliser la nouvelle norme d'IA afin de réglementer l'IA et la façon de le faire.

Pourquoi les organismes de réglementation devraient-ils penser à l'expérimentation réglementaire?

- Les organismes de réglementation doivent souvent composer avec la nécessité de prendre des décisions dans des contextes **d'incertitude**. Notons, par exemple, l'incertitude concernant le milieu dans lequel l'organisme de réglementation mène ses activités et l'incidence que ses décisions auront sur le milieu.
- Les répercussions des changements apportés aux cadres, politiques ou mécanismes réglementaires peuvent être profondément incertaines.
- Il peut être impossible de savoir quelle approche est la meilleure si aucune des options envisagées n'a été essayée dans un contexte similaire auparavant, ou si le contexte est véritablement nouveau et que les précédents offrent peu d'indications. En d'autres termes, **l'incertitude est souvent plus aiguë dans le contexte de l'innovation**.
- **L'expérimentation offre aux organismes de réglementation un moyen de réduire l'incertitude pour éclairer la mise en œuvre de l'innovation.**



Qu'est-ce qu'un bac à sable réglementaire?



Le bac à sable réglementaire est un mécanisme créé et contrôlé par un organisme de réglementation, et **destiné à mettre à l'essai de nouveaux produits ou processus sous la supervision de cet organisme avant leur entrée complète sur le marché.**

- En termes plus simples, un bac à sable est un environnement de mise à l'essai.
- La clé de la définition du CIR est le **rôle joué par l'industrie** dans la mise à l'essai des produits **avant leur entrée complète sur le marché.**
 - Les expériences réglementaires ont toujours lieu dans une installation (p. ex., un environnement de test) créée et contrôlée par un organisme de réglementation. Cependant, un bac à sable fait référence à un environnement d'essai destiné à permettre des expériences où l'industrie sera autorisée à vendre, à fournir ou à mettre à l'essai des produits ou services innovants avec de vrais clients ou dans des conditions réelles.
- L'organisme de réglementation et l'industrie peuvent mener des expériences dans un bac à sable.

Exemple de bac à sable réglementaire (Transports Canada)



Les avions légers sportifs peuvent-ils être utilisés en toute sécurité pour la formation au pilotage?

Le problème

Les écoles de pilotage canadiennes ont fait part de leur intérêt à utiliser des aéronefs à des fins de formation qui ne sont pas actuellement autorisés à cette fin. La voie réglementaire existante pour obtenir une autorisation a été cernée comme un obstacle.

Le bac à sable

Transports Canada mènera des expériences en partenariat avec les écoles de pilotage canadiennes intéressées afin de mettre à l'essai les capacités et les limites des aéronefs proposés dans un environnement de formation.

Afin de permettre la mise à l'essai, Transports Canada établira un bac à sable où il établira une exemption réglementaire assortie de conditions pour maintenir un niveau de sécurité acceptable.

Comment les apprentissages seront utilisés :

Transports Canada utilisera les enseignements tirés du bac à sable afin de déterminer si réglementation doit être modifiée pour permettre l'utilisation de ces aéronefs à des fins de formation.

Pourquoi les organismes de réglementation devraient-ils penser aux bacs à sable réglementaires?

Les bacs à sable réglementaires permettent aux organismes de réglementation et à l'industrie de générer des données probantes et des renseignements sur la façon dont une innovation fonctionnera dans un **contexte du « monde réel »**

Voici les principales motivations à la création d'un bac à sable réglementaire :

- **Soutenir l'innovation sur le marché** en réduisant les obstacles réglementaires à l'entrée sur le marché
- **Contribuer à l'apprentissage de la réglementation** en offrant des possibilités d'enquêter sur la valeur publique, les risques et les implications réglementaires associés aux innovations
 - Les organismes de réglementation peuvent mieux comprendre si la réglementation devra s'adapter ou se développer, et la façon dont elle le fera.
 - Les innovateurs peuvent mieux comprendre si leur innovation peut répondre aux règlements existants.



Réglementation et innovation – un compromis?

Une réglementation **hâtive** ou **excessive** peut étouffer l'innovation.

En revanche, si la réglementation **insuffisante** ou **tardive**, l'innovation pourrait causer des préjudices durables au public



Point idéal?

Qu'est-ce que la coopération en matière de réglementation?

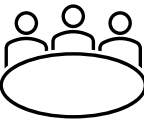
La collaboration en matière de réglementation est un processus où les organismes de réglementation travaillent ensemble aux fins suivantes :

- échanger des renseignements et des expériences
- réduire les différences réglementaires inutiles
- adopter des normes internationales
- harmoniser ou aligner les règlements
- éliminer les exigences et les processus redondants

Ce processus s'applique à une gamme d'activités réglementaires, notamment :

- Inspections
- certification
- élaboration de politiques
- approbations de produits et d'essais
- adoption et élaboration de normes





- En novembre 2020, sept pays ont signé la [Charte des Nations agiles](#), établissant les Nations agiles comme un forum permettant aux pays de **collaborer à la création d'un milieu réglementaire mondial propice à l'innovation.**
- Parmi les pays membres, notons le Canada, le Danemark, l'Italie, le Japon, Singapour, les Émirats arabes unis et le Royaume-Uni.
- En octobre 2021, les nations membres ont approuvé [le premier programme de travail de Nations agiles](#) **comprenant 10 projets.**
- Dans le cadre de ce plan de travail, le Canada travaillera avec les partenaires des Nations agiles afin de résoudre des problèmes allant de la cybersécurité et des technologies numériques à l'utilisation de l'expérimentation réglementaire. Ces projets impliquent **d'échanger des idées, de mettre à l'essai de nouvelles solutions et de cerner des possibilités** pour permettre aux organismes de réglementation de **mieux soutenir les industries innovantes** dans le lancement et le déploiement de **nouvelles technologies.**

Coordination des organismes nationaux de normalisation des Nations agiles

Il s'agit d'un projet multilatéral entre le Canada, le Royaume-Uni et le Danemark.

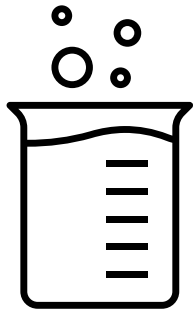
- Ce projet vise à **promouvoir la coordination entre les organismes nationaux de normalisation (ONN)** des membres participants du groupe de travail.
- Ce but comporte les trois objectifs suivants :
 - **Objectif 1 : Sensibilisation** : promouvoir la sensibilisation à la charte et au plan de travail des Nations agiles parmi les ONN
 - **Objectif 2 : Inventaire** : créer un inventaire des initiatives dans le cadre du plan de travail de la Charte des Nations agiles qui peuvent être soutenues par des ressources de normalisation
 - **Objectif 3 : Liens** : jouer le rôle d'intermédiaire afin de favoriser les interactions entre les ONN et les participants à la Charte des Nations agiles pour **échanger les meilleures pratiques** à l'échelle nationale et **cerner les possibilités de collaboration** à l'appui de l'élaboration de normes internationales lorsqu'un soutien mutuel est possible
- Le projet fournira un inventaire des initiatives menées dans le cadre du plan de travail des Nations agiles qui peuvent être soutenues par des ressources de normalisation. Cet inventaire servira à **promouvoir la coordination et le soutien mutuel entre les organismes de réglementation et les organismes de normalisation.**

Pourquoi les organismes de réglementation devraient-ils penser à collaborer en matière d'innovation?

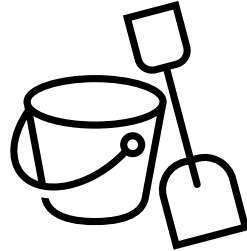
- La collaboration joue un rôle de plus en plus important pour relever les **défis que posent les technologies émergentes** et les exigences d'une **économie mondialisée**. De tels efforts peuvent aider à diffuser les avantages et les répercussions mondiaux des innovations émergentes.
- La collaboration peut **réduire les obstacles réglementaires** ou les fardeaux à l'innovation.
- La collaboration soutient **l'échange de renseignements, l'apprentissage et l'adaptation réglementaires** en réponse à l'innovation.
- **L'échange de données et de connaissances** entre les organismes de réglementation peut jouer un rôle important dans l'amélioration de la qualité des produits. Le fait de compter sur un plus grand bassin de données recueillies auprès de plusieurs administrations peut mettre à jour davantage de défauts, d'erreurs et d'inefficacités, qu'il est ensuite possible de corriger et d'améliorer.
- Les collaborations peuvent viser à **réduire les obstacles** à l'entrée sur le marché et à promouvoir l'expansion des entreprises au-delà de leurs frontières, ce qui peut à la fois permettre et stimuler le développement de l'innovation.



Comment le CIR aide-t-il les organismes de réglementation à utiliser ces outils d'innovation?



Expérimentation



Bacs à sable

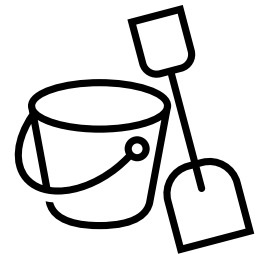
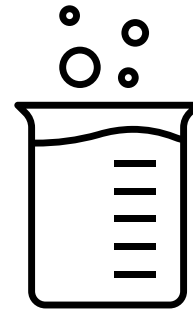


Collaboration

Expérimentation et bacs à sable réglementaires

Le CIR et le Secteur des affaires réglementaires (SAR) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) offrent les services suivants pour soutenir l'utilisation de l'expérimentation et des bacs à sable réglementaires.

- Services consultatifs
- Financement
- Boîte à outils
- Autorités réglementaires



Services consultatifs

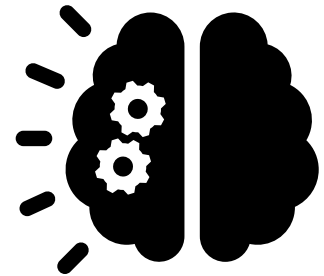
Le CIR fournit des services consultatifs pour soutenir toutes les étapes des expérimentations et des bacs à sable réglementaires.

- **Expérimentation réglementaire**

- S'il faut expérimenter et quand faut-il le faire (est-ce la bonne approche?)
- Définir une question de recherche
- Confirmer le type d'expérience
- Déterminer les mesures
- Établir le plan d'évaluation

- **Bacs à sable réglementaires**

- Déterminer les intervenants
- Déterminer s'il est possible de faire preuve de souplesse réglementaire
- Clarifier les rôles
- Créer l'environnement d'essai



Fonds pour les dépenses d'expérimentation réglementaire (FDER) du CIR

Le FDER vise à **créer des occasions d'expérimentation réglementaire** et à aider les organismes de réglementation fédéraux à intégrer les leçons tirées de l'expérimentation dans la conception et l'administration de leurs règlements. Cela inclut les services d'assistance dans les domaines suivants :

- Créer une expérience réglementaire **(NOUVEAU)**
 - Déterminer si l'expérience pourrait contribuer à solutionner un problème particulier **(NOUVEAU)**
 - Mener des expériences réglementaires
- Le FDER sert à **compenser les dépenses** engagées par les organisations fédérales dans le cadre de la réalisation d'expériences ou d'expériences préalables réglementaires approuvées.
 - Le CIR fournit des **conseils** et un **soutien** aux demandeurs tout au long du projet.

L'enveloppe de financement totale disponible pour les projets du FDER commençant au cours de l'exercice 2023-2024 et se poursuivant par la suite est de **1,4 million de dollars** par exercice.

Façon de présenter une demande au FDER



Le CIR utilise un processus en deux étapes pour prendre des décisions de financement. La première étape est une [déclaration d'intérêt \(DI\)](#) de haut niveau afin de permettre une évaluation initiale de l'alignement d'une expérience proposée sur le Fonds avant de passer à la deuxième étape, la proposition, où l'expérience ou l'expérience préalable proposée est décrite plus en détail pour permettre au Comité directeur du CIR de prendre une décision de financement.

Vous trouverez de plus amples informations sur la manière de remplir la déclaration d'intérêt et la proposition dans le [Guide du FDER](#)



Boîte à outils

*La trousse d'outil
d'expérimentation pour les
organismes de réglementation*
est un guide pratique conçu
pour aider les organismes de
réglementation à cerner,
concevoir et réaliser des
expériences et des bacs à
sable réglementaires.

Autorisations pour un bac à sable réglementaire

Le problème

Les organismes de réglementation peuvent avoir besoin d'une autorisation légale explicite afin de créer un bac à sable (par exemple, s'il s'agit de mettre à l'essai une innovation qui n'est pas autorisée par le cadre réglementaire existant).

- Certains organismes de réglementation ont cette autorisation, mais ceux qui n'en ont pas ont une capacité d'expérimentation limitée. Dans tous les secteurs, les incohérences peuvent empêcher les organismes de réglementation de travailler ensemble, ce qui rend difficile la détermination et l'intégration des pratiques exemplaires, créer des désavantages concurrentiels et compromettre la confiance du public.

La solution proposée

Le SCT envisage de créer une **autorisation législative à l'échelle de l'entreprise** qui permettrait à tous les organismes de réglementation de créer des bacs à sable.

- Cela impliquerait également la mise en place de **mesures de protection** cohérentes pour s'assurer que les organismes de réglementation restent responsables et transparents, tout en continuant à protéger les Canadiens (par exemple, prescrire des critères à prendre en compte avant d'approuver un bac à sable et exiger des rapports sur les résultats des bacs à sable).

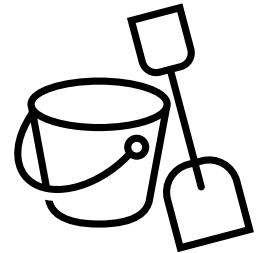
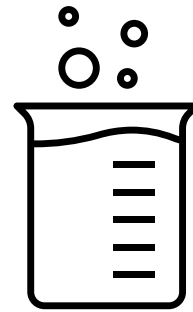


Cette politique est en cours d'élaboration. Le SCT sollicite les commentaires et les leçons apprises des organismes de réglementation pour aider à éclairer la conception d'une autorisation et de mesures de protection à l'échelle de l'entreprise. Une consultation publique devrait également être lancée au début de 2023.

Coopération en matière de réglementation

Le CIR et le Secteur des affaires réglementaires du SCT offrent les services suivants pour soutenir le recours à la collaboration en matière de réglementation dans le contexte de l'innovation :

- Forums de coopération en matière de réglementation
- Échanger les leçons apprises et les pratiques exemplaires



Forums de coopération en matière de réglementation



- Le SCT facilite la participation du Canada à de nombreux efforts de coopération en matière de réglementation tels que [la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation](#), le [Conseil de coopération Canada–États-Unis en matière de réglementation](#), le [Forum de coopération en matière de réglementation entre le Canada et l'Union européenne](#) et l'[Organisation de coopération et de développement économiques](#) (OCDE), l'[Organisation mondiale du commerce](#) et le forum [Nations agiles](#).

Nations agiles

Nations agiles est un forum permettant aux pays **de collaborer à la création d'un milieu réglementaire mondial propice à l'innovation.**

- En tant que membre, le Canada peut proposer des projets de collaboration et participer à des projets proposés par d'autres membres.
- Le SCT coordonne la participation du gouvernement du Canada au forum des Nations agiles. Cela inclut de travailler avec les organismes de réglementation afin de déterminer les projets de collaborations à mettre en avant ainsi que de partager les projets proposés par d'autres membres avec les organismes de réglementation concernés pour vérifier leur intérêt à collaborer sur ces projets.

Si vous souhaitez participer au forum des Nations agiles ou que vous souhaitez en savoir plus sur les tables de coopération en matière de réglementation, vous pouvez communiquer avec le CIR.

Échanger les leçons apprises et les pratiques exemplaires

- Le CIR travaille à rassembler les leçons apprises et les pratiques exemplaires relatives à l'innovation en matière de réglementation et à les présenter aux organismes de réglementation.
- Les pratiques exemplaires proviennent de collaborations internationales ainsi que de projets d'innovation dirigés par des organismes de réglementation canadiens.
- Le CIR présente ces leçons apprises en utilisant divers supports, notamment des rapports, des conseils, des webinaires et des événements, ainsi que des services consultatifs.





**Des
questions?**

Pour communiquer avec nous

Pour plus d'information sur le Centre et comment présenter une demande, communiquez avec nous!

Courriel : cri-cir@tbs-sct.gc.ca

Visitez : la page [GCwiki du CRI](#)

